

## **Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Avril 2022**

Ouverture de l'AGE par la Présidente à 17h20.

126 adhérents sur 304 sont présents. Il y a 57 pouvoirs nominatifs et 7 pouvoirs en blanc.

Remerciements de la Présidente aux personnes présentes.

Présentation des invités : Nous remercions Mme Melissa Mahieux représentante de la Mairie de sa présence et de son soutien à notre association. Nous soulignons la relation de confiance qui nous lie pour l'organisation de l'activité « atelier mémoire » et de la « semaine bleue ». Nous lui demandons de transmettre nos remerciements à Mr Jeandon Maire de Cergy pour les subventions accordées et les salles prêtées gracieusement.

Remerciements à Mr Mourad Bendali Directeur de la maison de quartier pour l'accueil qui nous est réservé à Visages du Monde et pour son soutien à notre association. Il est excusé.

Remerciements à Mme Josiane Nicoli, Présidente des AVF de Pontoise de sa présence. Nos deux AVF ont quelques projets en commun.

Mr Gilles Casanova Président de l'URAVF s'est excusé. Il n'a pas pu venir.

### **Présentation de la nouvelle charte**

Cette nouvelle charte a été signée le 1<sup>er</sup> avril par la Présidente. Cette signature engage chaque adhérent et c'est pourquoi nous devons la signer le jour de notre première adhésion et lors de notre réadhésion annuelle. Chacun s'engage donc à respecter et à promouvoir les valeurs de la Charte liées à l'accueil et au lien social.

Myriam nous lit quelques passages de la Charte . Elle explique les rôles de l'URAVF et de l'UNAVF.

Nouveau partenariat au niveau national avec les Offices du Tourisme, la SNCF, l'Association des Maires de France et le Crédit Mutuel.

### **Pourquoi un changement de Statuts ?**

- ° Il faut y insérer cette nouvelle Charte qui nous lie au réseau des Accueil des Villes Françaises.
- ° A cause de la difficulté pour les AVF de trouver des administrateurs et surtout des Présidents. Certains AVF d'Ile-de-France ont dû changer en urgence leurs Statuts pour pouvoir continuer.
- ° Ils ont été simplifiés et il n'y a plus de limitation de mandat. La représentation de l'association peut se limiter à un Président et un Trésorier.
- ° Le règlement intérieur peut être modifié en étant uniquement soumis au vote du CA.

Nous avons travaillé en commission à partir de début mars pour modifier les nôtres

Il n'y a aucun commentaire de la part des adhérents. Nous passons au vote

189 votes sur 190 (présents + pouvoirs) en faveur du changement de Statuts.

1 Abstention d'Alain Lebellec, qui trouve anormal qu'aucun représentant de l'Union Régionale ne soit présent.

L'AGE est cloturée à 17h35.